

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 novembre 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents, monsieur Ronald Biard, directeur général intérimaire, monsieur André Morin, directeur Gestion du territoire et Me Jacques Robichaud, greffier.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-11-269 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

2004-11-270 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 OCTOBRE 2004

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 octobre 2004, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-11-271 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2004 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2004, au montant de **151,318.24 \$**.

ADOPTÉE

2004-11-272 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2004 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2004, au montant de **296,251.89 \$**.

ADOPTÉE

2004-11-273 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2004 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois d'octobre 2004, au montant de **37,641.90 \$**.

ADOPTÉE

2004-11-274 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000 \$ - DÉPÔT

Monsieur le maire, Michel Tartre, dépose et présente les documents suivants :

- Rapport sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25,000 \$ que la Ville a conclu depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000 \$, conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25,000 \$.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, et ce, aux lieu et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

2004-11-275 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un Règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2005. Ce règlement a pour objet de déterminer les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année 2005.

2004-11-276 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CHANGER LES LIMITES AINSI QUE CERTAINES NORMES DANS LA ZONE C04-420 (PARC INDUSTRIEL)

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 245. Ce règlement a pour objet :

- D'agrandir les limites de la zone C04-420 à même une partie de la zone I04-402;
- De permettre les usages « épicerie », « ventes de produits de consommation sèche » et « commerces de grande surface » dans la zone C04-420;
-

2004-11-276 ... suite

- De modifier les normes concernant le rapport espace bâti/terrain, les stationnements, la bande tampon, les entrées charretières.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, le greffier est dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2004-11-277 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 245-44 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CHANGER LES LIMITES AINSI QUE CERTAINES NORMES DANS LA ZONE C04-420 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage 245, aux fins de changer les limites ainsi que certaines normes dans la zone C04-420;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le premier projet de règlement 245-44, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 245, aux fins de changer les limites ainsi que certaines normes dans la zone C04-420 » soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 30 novembre 2004, à 19h00 au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2004-11-278 RÈGLEMENT 427-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (427) – ADOPTION

Considérant que le 12 octobre 2004, un avis de motion avec dispense de lecture a été donné de la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement RMH-330 (no 427) et qu'une copie du projet de règlement a immédiatement été remise aux membres du Conseil présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, et que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le règlement no 427-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement RMH-330 (no 427) » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-11-279 RECONNAISSANCE D'UNE NUISANCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – 37, 40^e AVENUE, LOT : 2 068 929

Considérant que madame Thérèse Farrell-Montpetit est propriétaire de l'immeuble situé au 37, 40^e Avenue, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, étant le lot numéro 2 068 929 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

2004-11-279 ... suite

Considérant que l'inspecteur en bâtiments a effectué une inspection de cet immeuble;

Considérant que des débris et des rebuts, tels que diverses pièces de métal, de la ferraille, des pièces de véhicules et des carcasses ou parties de carcasses de véhicules, jonchent cet immeuble;

Considérant que la propriétaire de cet immeuble refuse ou néglige de nettoyer son terrain et de le maintenir en bon état de propreté, et ce, malgré de nombreux avis en ce sens;

Considérant les articles 76 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de reconnaître qu'il existe une nuisance ou une cause d'insalubrité dans cet immeuble;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaît qu'il existe une nuisance ou une cause d'insalubrité dans l'immeuble situé au 37, 40^e Avenue, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, connu comme étant le lot numéro 2 068 929 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

De mettre en demeure la propriétaire ou l'occupant de l'immeuble de faire disparaître la nuisance ou l'insalubrité ou de faire les travaux nécessaires pour empêcher qu'elle ne se répète, et ce, dans les cinq (5) jours de la réception de la mise en demeure.

ADOPTÉE

**2004-11-280 DEMANDE DE LOTISSEMENT DU LOT 2 068 065 PAR LA VILLE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de lotissement du lot numéro 2 068 065 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que présenté au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 17 septembre 2004, minute 34300 (dossier :T14771-3);

Tous les frais de subdivision et de regroupement sont à la charge du promoteur, la Compagnie 4234413 Canada inc.

ADOPTÉE

**2004-11-281 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2004-15, LOT : 2 070 841
(BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2004-15;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2004-11-281 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2004-15, concernant le lot 2 070 841 (boulevard Perrot), à l'effet de permettre le lotissement de 4 lots avec une profondeur moyenne de moins de 60 mètres, soit entre 49,41 et 56,31 mètres, soit les lots projetés 3 374 492 à 3 374 495.

ADOPTÉE

2004-11-282 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT DU LOT 2 070 841 PAR LA COMPAGNIE 4234413 CANADA INC.

Considérant que la compagnie 4234413 Canada inc. a présenté une demande de permis pour le lotissement du lot 2 070 841 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement de la compagnie 4234413 Canada inc., pour la subdivision du lot 2 070 841, tel que présentée au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 20 octobre 2004, minute 34354 (dossier : T14771-5);

La délivrance du permis de lotissement est assujettie aux conditions préalables suivantes :

- Verser une somme à la municipalité à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, conformément au règlement de lotissement numéro 246;
- S'engager par écrit à céder à la municipalité l'assiette des voies de circulation.

ADOPTÉE

2004-11-283 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LA COMPAGNIE 4234413 CANADA INC. (PROJET « LES PALISSADES ») – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative aux travaux d'infrastructure avec la compagnie 4234413 Canada inc. pour le projet de développement « Les Palissades ».

ADOPTÉE

2004-11-284 PROTOCOLE D'ENTENTE – BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de la Base de Plein air des Cèdres pour l'année 2005 à intervenir avec la Municipalité Les Cèdres.

ADOPTÉE

2004-11-285 CONTRAT DE SERVICE – DÉNEIGEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME POUR LA SAISON 2004-2005 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec M. Patrice Gougeon pour le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame, pour la période du 15 novembre 2004 au 30 avril 2005, le coût du contrat est de **5,241 \$**, plus taxes. Le contrat est d'une durée d'un (1) an, avec possibilité de prolongation.

ADOPTÉE

2004-11-286 CHANGEMENT DE RÉGIME – NOMINATION DE PERSONNEL CADRES

Considérant la décision du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir de décréter le changement de régime;

Considérant que la Municipalité est dorénavant régie par la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à certaines nominations;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu, que le Conseil nomme aux postes suivants de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les personnes qui suivent :

Directeur général intérimaire	M. Ronald Biard
Greffier et conseiller juridique	M ^e Jacques Robichaud
Trésorière et greffière adjointe	Mme Micheline L. Morency
Directeur de la Gestion du territoire	M. André Morin
Surintendant aux travaux publics	M. Luc Tessier
Directeur des Services communautaires	M. Alain Bernard
Coordonnatrice à la bibliothèque	Mme Guylaine Lauzon

ADOPTÉE

2004-11-287 EMPLOYÉE À L'ESSAI – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE – FIN D'EMPLOI

Considérant que la période d'essai de l'employée #133 venait à échéance le 7 novembre 2004.

Considérant la décision de mettre fin à l'emploi de cette employée.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'entériner la décision du directeur général intérimaire et de mettre fin à l'emploi de l'employée #133 et ce, rétroactivement au 14 octobre 2004.

ADOPTÉE

2004-11-288 ENTENTE DES EMPLOYÉS CADRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolue, que le maire et le directeur général intérimaire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente des employés cadres pour les années 2004-2005-2006-2007.

ADOPTÉE

2004-11-289 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE PERRIER

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Perrier, dans les deux sens, à l'intersection de la rue Michel-McNabb.

ADOPTÉE

2004-11-290 MANDAT À GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR INC. – ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES SUR LE LOT 2 067 485 ET LES RUES AVOISINANTES

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de mandater Groupe-Conseil Génivar Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité de réalisation d'infrastructures sur le lot 2 067 485.

Le coût du mandat est de **6 650 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 15 octobre 2004; puisé à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2004-11-291 CONFIRMATION DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU PROJET « LES PALISSADES »

Considérant que la compagnie 4234413 Canada inc. a déjà donné le mandat à Les consultants LBCD inc. pour la préparation des plans et devis des travaux d'infrastructures du projet « Les Palissades ».

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de confirmer le mandat donné par la compagnie 4234413 Canada inc. à Les Consultants LBCD Inc. pour la préparation des plans et devis des travaux d'infrastructures du projet « Les Palissades », et ce, conformément à l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE

**2004-11-292 PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE
PAR LE MTQ – IDENTIFICATION DES OUVRAGES MUNICIPAUX**

Considérant que le ministère des Transports du Québec projette d'élargir le boulevard Don-Quichotte;

Considérant que certains ouvrages municipaux pourraient être intégrés à même le projet d'élargissement du boulevard Don-Quichotte.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité d'intégrer au projet d'élargissement du boulevard Don-Quichotte les projets d'ouvrages municipaux suivants :

- Piste cyclopédestre, de l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph jusqu'à la limite ouest;
- Conduite d'aqueduc de 400 mm de diamètre, du boulevard St-Joseph jusqu'au Parc industriel.

ADOPTÉE

2004-11-293 EMBAUCHE DE PERSONNEL – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'engager madame Sylvia Mottadelli à titre d'employée à temps partiel, au poste de préposée à la Bibliothèque Marie-Uguay, à compter du 10 novembre 2004, avec une période d'essai de 80 jours ouvrables; le tout selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2004-11-294 LIMITE DE VITESSE SUR LE BOUL. DON-QUICHOTTE – DEMANDE
AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Considérant que le nombre de véhicules qui circulent sur le boulevard Don-Quichotte s'est accru considérablement depuis les dernières années;

Considérant que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est préoccupé par la sécurité des usagers qui circulent sur le boulevard Don-Quichotte;

Considérant que le ministre des Transports du Québec est responsable de la gestion d'une partie du boulevard Don-Quichotte.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au ministre des Transports du Québec d'étudier la possibilité de réduire la limite de vitesse sur une partie du boulevard Don-Quichotte, de la rue Pierre-Ricard au boulevard St-Joseph.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2004-11-295 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉE

Michel Tartre
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

